



Politique des Droits de l'Homme



2025

Table des matières

Préambule :	2
1. Contexte :	3
2. Nos valeurs :	4
3. Champ d'application :	4
4. Nos engagements :	5
5. Mise en œuvre et suivi :	5
6. Responsabilité :	6
7. Communication et transparence :	6

Préambule :

Chez SMTI, nous sommes convaincus que la performance économique ne peut être durable que si elle s'inscrit dans le respect fondamental des droits humains. En tant qu'acteur du transport international, nous opérons au cœur d'une chaîne logistique mondiale impliquant de nombreuses parties prenantes, dans des contextes économiques, sociaux et culturels variés. Cette réalité nous confère une **responsabilité particulière**.

La présente **Politique des droits de l'homme** reflète notre volonté de **prévenir tout risque d'atteinte aux droits fondamentaux, de promouvoir activement une culture d'éthique et de respect, et d'agir de manière responsable vis-à-vis de nos salariés, de nos partenaires et des communautés locales**.

Notre engagement est clair : Intégrer les droits humains au quotidien dans nos pratiques, nos décisions et nos relations d'affaires. Cette politique constitue un cadre de référence pour toutes nos équipes, et un socle d'exigence pour l'ensemble de nos partenaires.

Nous comptons sur la mobilisation de chacun pour en assurer la mise en œuvre effective.

Cette politique des droits de l'homme rassemble et complète les aspects relatifs aux droits de l'homme d'autres politiques et directives de SMTI, y compris :

- Code Ethique et de conduite
- Politique RSE de SMTI
- Politique en matière de Qualité, de Santé, de Sécurité et d'Environnement
- Politique de lutte contre la corruption

Hassene KOOLY

Directeur Développement Durable

Bassem TRIMECHE

Directeur Général

1. Contexte :

SMTI exerce ses activités dans le **secteur du transport international de marchandises**, un pilier essentiel du commerce mondial. Ce secteur assure le déplacement de biens à travers les continents, reliant les producteurs et les consommateurs via un réseau complexe d'acteurs : compagnies maritimes, aériennes, transitaires, opérateurs portuaires, transporteurs routiers et autorités douanières.

En tant qu'entreprise logistique gérant un volume important d'expéditions, SMTI opère quotidiennement avec des partenaires à l'échelle mondiale, et dans un environnement multiculturel et multi juridictionnel nous exposant à des risques non négligeables.

→ Notre exposition à ces risques est double :

- **En interne**, par notre responsabilité directe vis-à-vis de nos collaborateurs, dans les domaines du droit du travail, de l'égalité des chances, de la sécurité au travail, et de la dignité au quotidien.
- **En externe**, à travers notre rôle d'acheteur, de contractant et de coordinateur d'une chaîne de valeur étendue, impliquant des acteurs aux niveaux de maturité variés en matière de respect des droits humains.

→ Notre responsabilité dans la chaîne de valeur :

SMTI reconnaît, ainsi, que ses responsabilités ne s'arrêtent pas à ses propres murs. En tant qu'entreprise acheteuse, contractante et coordinatrice logistique, nous avons un **rôle d'influence et de vigilance** sur les pratiques sociales de nos fournisseurs, sous-traitants et partenaires.

Cela inclut notamment :

- Le **respect des normes internationales** relatives aux droits humains tout au long de notre chaîne logistique.
- La **détection et la prévention des risques d'abus ou d'exploitation**, dans nos appels d'offres, contrats et relations commerciales.
- La **promotion d'un modèle de croissance responsable**, qui intègre l'humain comme levier de performance durable.

→ Une politique pour Agir, Prévenir et faire progresser :

Face à ces réalités, SMTI affirme que le respect des droits humains est une **condition incontournable de sa légitimité, de sa résilience et de son développement**.

La présente politique vise à :

- **Ancrer une culture d'éthique, de respect et d'inclusion** à tous les niveaux de l'entreprise.
- **Structurer notre action de prévention et de remédiation** face aux risques identifiés.
- **Définir un cadre d'exigence clair pour nos partenaires**, en Tunisie comme à l'international.
- **Et contribuer positivement** aux Objectifs de Développement Durable (ODD) des Nations Unies.

2. Nos valeurs :

La politique des droits de l'homme de SMTI s'inscrit dans le prolongement de nos valeurs fondamentales, qui guident nos décisions et nos relations au quotidien :

- **Orientation client** : Respecter les droits humains renforce la confiance et la satisfaction de nos clients.
- **Innovation et créativité** : Nous encourageons des approches nouvelles pour améliorer la qualité de vie au travail et l'impact social de nos activités.
- **Ambition** : Être exemplaire en matière de respect des droits humains fait partie de notre volonté de progrès et d'excellence.
- **Société responsable** : Nous assumons pleinement notre rôle dans la société et agissons pour un développement durable, équitable et respectueux.
- **Capital humain** : Nos collaborateurs sont notre richesse première ; leur bien-être, leur sécurité et leurs droits sont au cœur de notre stratégie.

3. Champ d'application :

Cette politique s'applique à :

- Tous les employés de SMTI dans tous les sites et agences.
- Nos partenaires commerciaux, prestataires logistiques, transitaires et autres fournisseurs.
- Nos clients, sous-traitants et contractants dans l'ensemble de la chaîne de valeur.

4. Nos engagements :

SMTI s'engage à respecter, promouvoir et protéger les droits de l'homme dans toutes ses opérations, conformément aux normes internationales, notamment la Déclaration universelle des droits de l'homme, les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, ainsi que les conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail (OIT).

Plus concrètement, Nous nous engageons à :

- **Interdire toute forme de discrimination**, y compris celle fondée sur la race, la nationalité, l'origine ethnique, la religion, l'âge, le sexe, l'orientation sexuelle ou tout autre statut.
- **Assurer des conditions de travail sûres et décentes**, conformes à la législation locale et aux pratiques internationales.
- **Prévenir le travail forcé et le travail des enfants**, y compris chez nos fournisseurs et partenaires.
- **Interdire toute forme de harcèlement**, qu'il soit moral, sexuel ou professionnel, et garantir à chacun un environnement de travail respectueux et inclusif.
- **Respecter la liberté d'association et le droit à la négociation collective**, pour tous les salariés.
- **Protéger la vie privée et les données personnelles** de nos employés, clients et partenaires.
- **Minimiser l'impact social et environnemental** de nos activités, notamment dans les ports, entrepôts et zones de transit.

5. Mise en œuvre et suivi :

La mise en œuvre de la présente politique repose sur un dispositif structuré et participatif visant à garantir son efficacité dans l'ensemble des activités de SMTI.

- **Formation et sensibilisation :**

Tous les salariés, quel que soit leur niveau de responsabilité, bénéficient de formations et/ou de sensibilisation régulières adaptées à leurs fonctions pour assimiler les enjeux liés aux droits de l'homme.

Ces sessions permettent de renforcer la vigilance éthique, de développer les bonnes pratiques et de favoriser une culture d'entreprise fondée sur le respect et la responsabilité.

- **Évaluation des risques :**

Nous réalisons des évaluations régulières des risques liés aux droits humains, tant en interne que tout au long de notre chaîne de valeur. Cela comprend l'identification de

zones à risque, l'évaluation de fournisseurs, et l'analyse de contextes géopolitiques ou sociaux pouvant générer des impacts négatifs.

- **Procédure de signalement :**

Un dispositif de signalement anonyme et sécurisé est mis à la disposition de tous les employés, partenaires et parties prenantes. Il permet de faire remonter, sans crainte de représailles, toute suspicion de violation des droits de l'homme. Ces signalements sont traités avec diligence, confidentialité et dans le respect des principes d'équité.

- **Suivi et audits :**

Nous mettons en place des audits internes et externes afin d'évaluer l'application effective de cette politique. Des indicateurs sociaux et de conformité sont suivis régulièrement, et les résultats sont partagés avec la Direction et les parties concernées. Chaque audit donne lieu à un plan d'action visant l'amélioration continue.

- **Pilotage par les données :**

Nous mettons en place des indicateurs clés de performance (KPI) sur les droits humains (ex. : taux de fournisseurs évalués, % de collaborateurs formés, nombre de signalements traités, etc.).

- **Adhésion à des initiatives sectorielles :**

Nous encourageons l'adhésion à des initiatives sectorielles ou coalitions interentreprises (ex. : Global Compact, initiatives logistiques éthiques, etc.).

6. Responsabilité :

La mise en œuvre de cette politique relève de la responsabilité de la Direction de Développement Durable appuyée par la Direction Générale, et en lien avec les équipes RH, Commercial, Opérations et Achats.

7. Communication et transparence :

Cette politique est accessible à tous nos collaborateurs, partenaires et clients, et est disponible publiquement sur notre site internet.

Elle fait l'objet d'un examen annuel.